

## LES RÈGLES DE VIE DES INTERNES

Pour le bien-être de tous il est demandé aux étudiants de veiller à :

- avoir une **bonne hygiène personnelle**, marque du respect de soi-même et des autres.

- respecter une bonne tenue des chambres : le lit doit être fait correctement chaque jour , les **effets personnels sont rangés dans les armoires fermées avec un cadenas. Les tiroirs sous les lits bien positionnés.**

Il est recommandé aux internes de ne pas apporter de fortes sommes d'argent ou d'objet de valeur.

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte.

### LES INTERNES ONT LE DEVOIR DE :

- **respecter autrui** : leurs camarades ainsi que les différents personnels affectés au service d'internat.

- **respecter le matériel et le mobilier** qui sont mis à leur disposition. **Ce dernier ne doit pas être déplacé car il est disposé de manière à n'entraîner aucune gêne pour le ménage.**

Les dégradations occasionnées par les internes entraîneront réparation à la charge des familles.

### IL EST TOLÉRÉ :

- d'apporter de la nourriture non périssable, (pas de charcuterie, fromage ...), et des boissons non alcoolisées, dans les chambres ,en quantités raisonnables,

- de personnaliser sa chambre en y affichant des posters ou autres documents, de nature à ne pas endommager les murs (*type patafix*), et ne présentant aucun caractère provocateur ou partisan de quelque point de vue que ce soit.

-l'**ordinateur portable est admis, UNIQUEMENT dans le cadre du travail personnel des internes**, sous réserve du respect de la Charte Informatique. Il doit impérativement être rangé, en journée, dans l'armoire fermée par un cadenas. Cette tolérance n'entraîne pas de responsabilité de l'établissement en cas de vol ou dégradation de ce bien.

**Après 23h attention à ne pas déranger le repos des camarades .**

### IL EST FORMELLEMENT INTERDIT POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ:

- de fumer dans les locaux, d'introduire, de posséder, ou de consommer de l'alcool, des produits stupéfiants.

- de se pencher par les fenêtres pour quelque motif que ce soit.

- d'introduire à l'internat tout appareil personnel électrique ou à gaz, (type cafetière, bouilloire, résistance, multiprise, TV, etc...), à l'exception des radios et des réveils, des consoles de jeux portatives à utiliser dans le respect des camarades.

- de se rendre dans une chambre du bâtiment des filles pour les garçons et inversement pour les filles.

- de rester dans sa chambre lorsque l'on est malade, (l'étudiant doit obligatoirement se rendre à l'infirmerie).

- Si un étudiant est sous traitement médical, ses médicaments quels qu'ils soient, doivent être donnés à l'infirmière qui se chargera d'administrer le traitement.

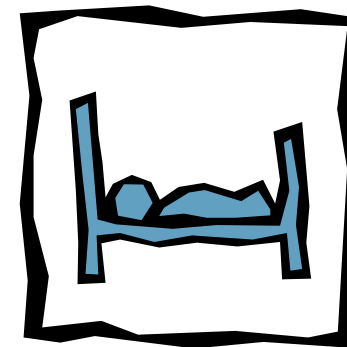


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

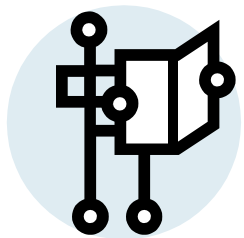
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Jean Zay  
Thiers

## MÉMENTO DE L'INTERNAT ÉTUDIANTS 2024/2025



# FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT



L'accès au self et à l'internat n'est pas un droit. C'est un service complémentaire de l'enseignement rendu par l'établissement aux familles.

Le service annexe d'hébergement contribue à l'accueil des étudiants et à la qualité du cadre de vie au lycée.

Le service annexe d'hébergement participe à l'éducation à la citoyenneté, en permettant à chacun de faire l'apprentissage du respect des règles de bonne conduite au self et à l'internat, à contrôler ses déplacements, à rester calme, à ranger son plateau, et sa chambre, à respecter ses camarades et le personnel.

**Toute absence au self et/ou à l'internat doit être signalée au plus tard, à 10h pour le déjeuner et au plus tard à 15h pour le dîner et la nuitée en Vie Scolaire et fera l'objet d'une décharge signée par l'étudiant majeur ou son représentant légal s'il est mineur.**

## OUVERTURE ET FERMETURE DES BÂTIMENTS



L'internat est ouvert **dès le dimanche soir à 19h**, pour les internes qui n'ont pas de moyen de transport le lundi matin.

L'internat est accessible jusqu'au **vendredi après-midi** pour les étudiants de **BTS** et jusqu'au **samedi matin** pour les élèves de **classes préparatoires**.

Le lundi matin il est possible de déposer son sac dans la salle des sacs, située dans le couloir central.

Le samedi matin les étudiants en classes Préparatoires doivent quitter l'internat avec leur sac, car celui-ci n'est pas ré-ouvert en journée.

Les internes **n'ont pas accès aux bâtiments le matin, après 7h20**, pour des raisons d'organisation du ménage.

Les bâtiments sont à nouveau **accessibles à partir de 11H45 pour les étudiants et 18H15 pour les lycéens**.



**La veille de vacances, de jours fériés et ponts, l'internat est fermé dès 16h00.** Les étudiants doivent donc prendre leur disposition pour quitter les bâtiments avant cet horaire.

## LES HORAIRES



**6h50** - Lever

**7h20** - Sortie impérative des bâtiments et **Fermeture des bâtiments**

**7h20 à 7h50** - Petit déjeuner

**12h00** - Ouverture des bâtiments

**Après-midi** : possibilité de rester à l'internat (*aux seuls internes étudiants, dans leurs bâtiments respectifs*)

**18h15 à 19h00** - Repas (*l'entrée au self se fait entre 18h15 et 18h30*)

**19h00** - Pause encadrée

**19h15** - **1er appel** fait par un surveillant .

**22h00** - Fermeture de l'accès à l'internat, **2ème appel dans les chambres**. Fin des douches.

**23h00** - Extinction des lumières recommandée et interdiction de passer des communications téléphoniques, de circuler dans les couloirs afin de respecter le temps de repos de chacun.

## LES ESPACES DE DÉTENTE

L'internat est doté de lieux de détente :

- **le foyer** est accessible tous les jours entre 20h45 et 21h45, il est équipé d'une table de ping-pong, de billard et de baby foot.

- **un espace détente** est accessible tous les jours entre 18h15 et 21h45. Il est équipé de fauteuils, bouilloire et four à micro-ondes.

- **la salle audiovisuelle** .

- **la salle de musique** les internes disposent d'une salle de musique qui est ouverte tous les jours à partir de 14h.